

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 1568

présenté par  
Mme Mauborgne

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Au deuxième alinéa de l'article 227-24-1 du code pénal, le mot « directement » est supprimé.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer le mot « directement » pour une prise en compte plus large des éventuels auteurs incitant autrui à commettre une mutilation sexuelle contre la personne d'un mineur, lorsque cette mutilation n'a pas été réalisée.